

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
Société Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice
227 rue Jean Jaurès 83000 TOULON
☎ : 04.94.20.94.30 - 📠 : 04.94.27.19.08
Site : www.etude-huissier.com
Email : contact@etude-huissier.com

EXPEDITION



PROCES-VERBAL

DESCRIPTIF

AVEC PROCES-VERBAL

DE MESURAGE

AFFAIRE : MY MONEY BANK
CONTRE : BERNARD
NOS REF : 190164

PROCES-VERBAL EFFECTUE

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,

ET LE : VINGT ET UN SEPTEMBRE.

A LA REQUETE DU :

SA MY MONEY BANK, nouvelle dénomination de GE MONEY BANK, suivant P.V d'AG en date du 28 Mars 2017, Société anonyme au capital de 276 154 299,74€, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le N°784 393 340 dont le siège social est 20 Avenue André PROTHIN TOUR EUROPLAZA 92063 PARIS LA DEFENSE CEDEX (France), prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat postulant qui se constitue et occupera pour elle sur les fins du présent et ses suites, Maître Frédéric PEYSSON, Avocat associé à la SCP KALLISTE, avocat au Barreau de TOULON, 267 Boulevard Charles Barnier LE KALLISTE bât D 83000 TOULON, au Cabinet duquel domicile est élu.

Nous, Nicolas DENJEAN-PIERRET, Membre de la SCP Nicolas DENJEAN-PIERRET – Amaury VERNANGE, Huissiers de Justice Associés, Société Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice, résidant à TOULON, 227 rue Jean Jaurès, soussigné :

PROCEDANT EN EXECUTION DE :

Des articles R 322-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

A L'EFFET DE :

Recueillir les renseignements nécessaires à la rédaction du Cahier des Charges, tendant à la vente publique des immeubles ci-après désignés, que la requérante se propose de poursuivre devant le Tribunal de Grande Instance de TOULON (Var).

Nous sommes transportés, ce jour, à 14 heures 00, sur le territoire de la commune de : TOULON (83000), 306 Avenue Amiral Collet,

ASSISTE DE :

- Julien BORREL EXPERTISES étant chargé de procéder aux diagnostics selon le détail fourni dans son rapport,

AGISSANT EN VERTU DE :

La copie exécutoire d'un acte reçu aux minutes de Maître Gilles VAUCHELLES, notaire associé à Toulon, le 12 Avril 2005, aux termes duquel GE MONEY BANK, aux droits de laquelle vient aujourd'hui MY MONEY BANK, a consenti deux prêts d'un montant total de 115 000€ à Monsieur Jean-Claude BERNARD et Madame Annick TOSELLO son épouse :

- Un crédit soumis aux articles L 312-1 et suivants du code de la Consommation, portant sur la somme de 79 158,55€ remboursable en 240 mensualité au taux effectif global de 5,4987 % l'an
- Un crédit non soumis aux articles L 312-1 et suivants du code de la consommation, portant sur la somme de 35 841,45€, remboursable en 240 mensualités au taux effectif global de 8,4546% l'an

A la garantie de ses deux créances et conformément à l'affectation hypothécaire contenue dans l'acte susvisé, GE MONEY BANK a pris sur les biens des époux BERNARD :

- Une inscription d'hypothèque conventionnelle publiée à la conservation des hypothèques de Toulon 1^{er} bureau le 1^{er} Juin 2005 Volume 2005 V n)2095

AFIN DE PROCEDER A :

La désignation exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Monsieur Jean-Claude, André BERNARD,
Né le 20 Février 1957 à AUDICOURT (25),
Marié en seconde noce à Madame Annick TOSELLO,
Devant l'officier d'état civil de TOULON le 13 Avril 1996, sans contrat de mariage,

Et

Madame Annick, Yvette, Jany TOSELLO épouse BERNARD,
Née le 26 Aout 1955 à TOULON,
Mariée en seconde noce à Monsieur Jean-Claude BERNARD,
Devant l'officier d'état civil de TOULON le 13 Avril 1996, sans contrat de mariage,

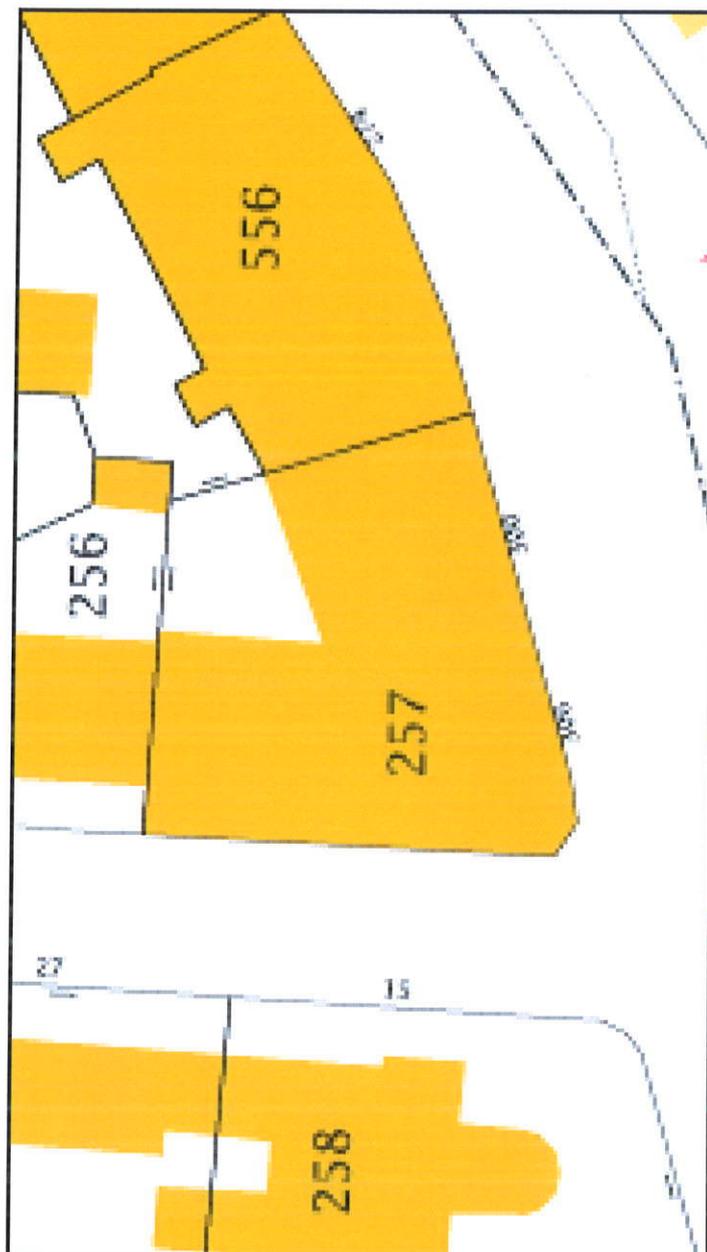
Domiciliés ensemble 306 Avenue Amiral Collet
83 000 TOULON

DESIGNATION

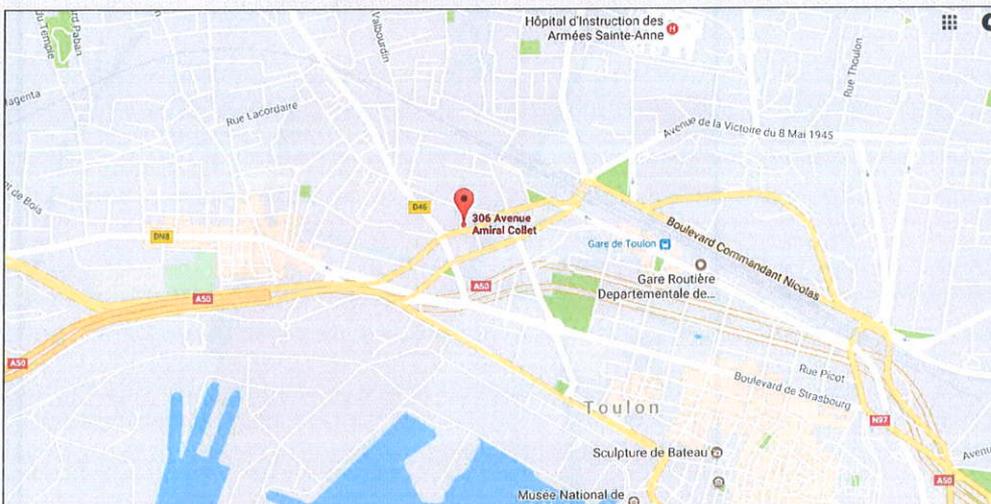
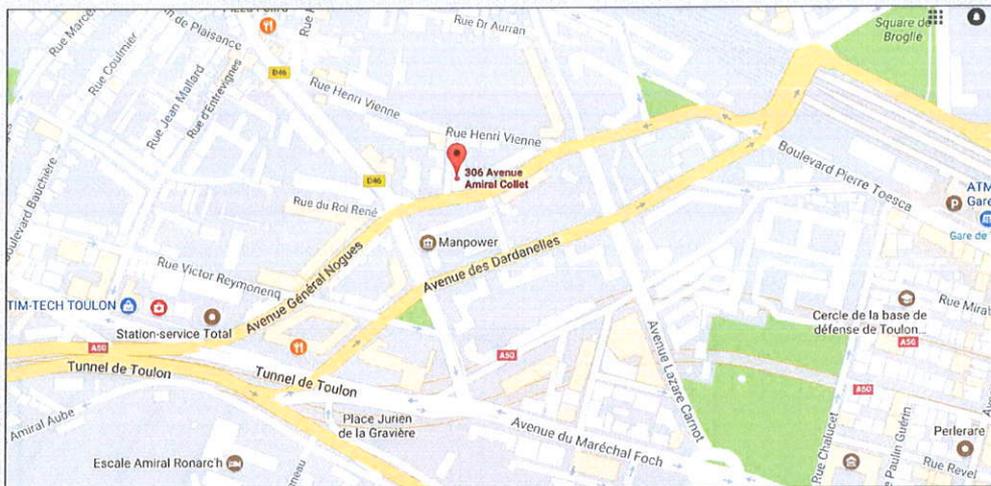
Dans un immeuble en copropriété sis à Toulon dénommé Palais Saint Roch 300-306 avenue Amiral Collet, ayant fait l'objet d'un état descriptif partiel dressé par Maître LAYET, notaire à TOULON en date du 7 Octobre 1959 publié au 1^{er} bureau des hypothèques de Toulon le 30 Octobre 1959 Volume 2467 N°23, suivi d'un état descriptif de division dressé par Me LAYET notaire à TOULON les 16, 18,19,22 et 29 Juin 1981 publié au 1^{er} bureau des hypothèques de TOULON le 2 mai 1985 volume 6624 Numéro 9,

Le lot N°32 de la copropriété, soit :

Un appartement au premier étage comprenant d'après les titres : hall d'entrée, salon, salle à manger, deux chambres, cuisine, salle de bains et WC avec cave au sous sol



PLANS



DESCRIPTION

Les biens consistent en un appartement au premier étage et une cave en sous sol d'un immeuble élevé de 7 étages sur rez-de-chaussée de Toulon.

L'appartement se compose de :

Un vestibule d'entrée ;
Un salon ;
Une salle à manger ;
Deux chambres ;
Une cuisine indépendante ;
Une salle de bain ;
Un balcon.

Les menuiseries sont en simple vitrage.

Le chauffage est collectif au gaz, comme l'eau chaude. Un compteur individuel distingue toutefois la consommation de cette dernière.

L'appartement est exposé Sud et Ouest.

Il est largement éclairé par les différentes menuiseries.





Il s'agit d'un appartement situé au 1^{er} étage, porte palière de gauche.

L'accès à cet appartement s'effectue par une porte palière en bois avec dispositif de verrous en position haute et un en position basse, donnant immédiatement sur le couloir de dégagement desservant une partie des pièces de l'appartement.



VESTIBULE D'ENTREE - 11.30 m²:





Il s'agit d'une pièce rectangulaire et aveugle, simplement aérée et éclairée par les pièces voisines.

Le sol est composé de carreaux de carrelage comme les plinthes.

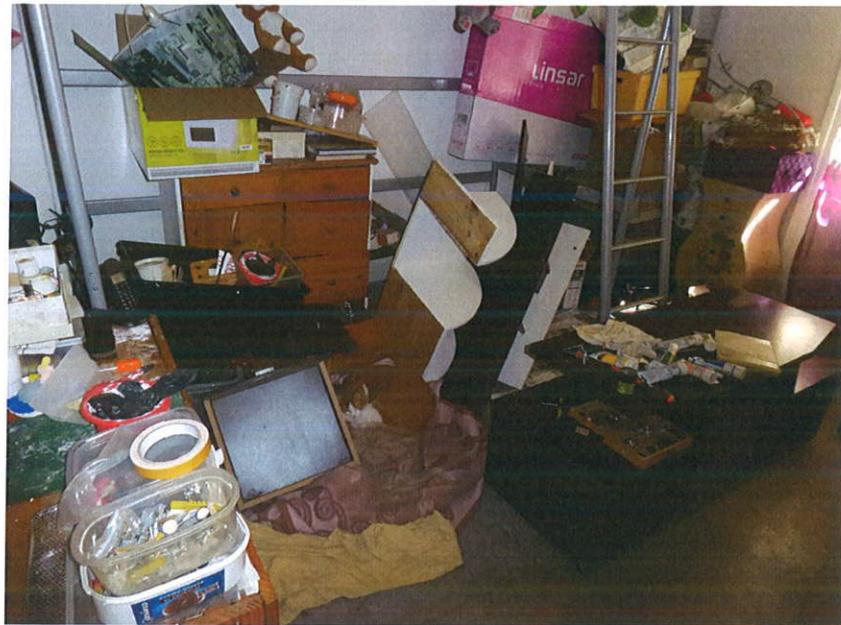
Les murs sont enduits de peinture. Le plafond est habillé de dalles décoratives polystyrène.

Présence dans cette pièce d'un radiateur de chauffage à fluide.

Immédiatement à gauche, nous trouvons une première chambre.

CHAMBRE N°1 – 12.40 m² :





Il s'agit d'une pièce rectangulaire, aérée et exposée Sud sur l'Avenue Amiral Collet par une porte-fenêtre à deux battants, menuiserie en bois, trois carreaux de vitre simple vitrage. L'obscurité est assurée par des volets en bois. Le tout donne sur un balcon longeant l'ensemble de l'appartement.

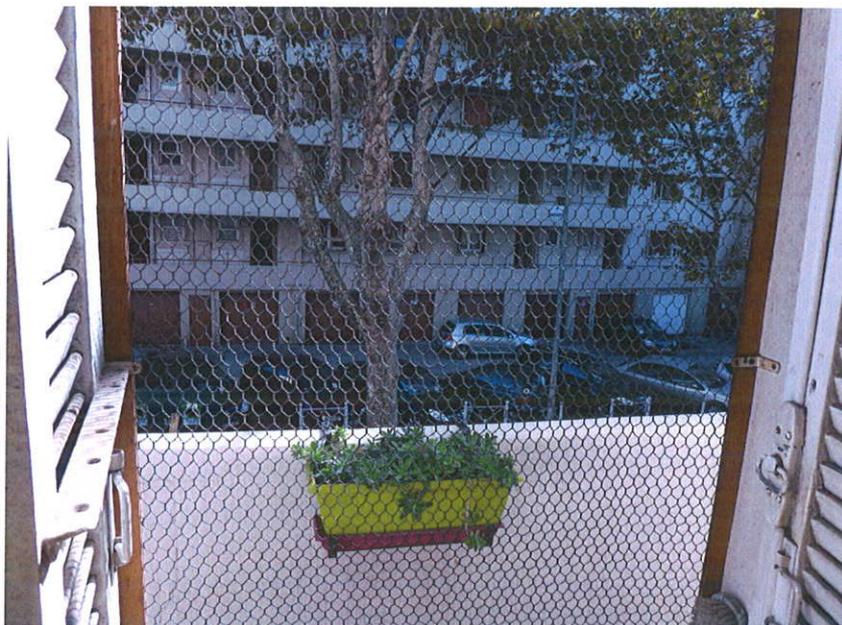


Le sol est habillé de dalles décoratives plastifiées.

Les plinthes sont en bois enduites de peinture, comme les murs. Le plafond est habillé de dalles décoratives polystyrène.

Présence dans cette pièce d'un radiateur de chauffage à fluide.

CUISINE – 7.40 m² :





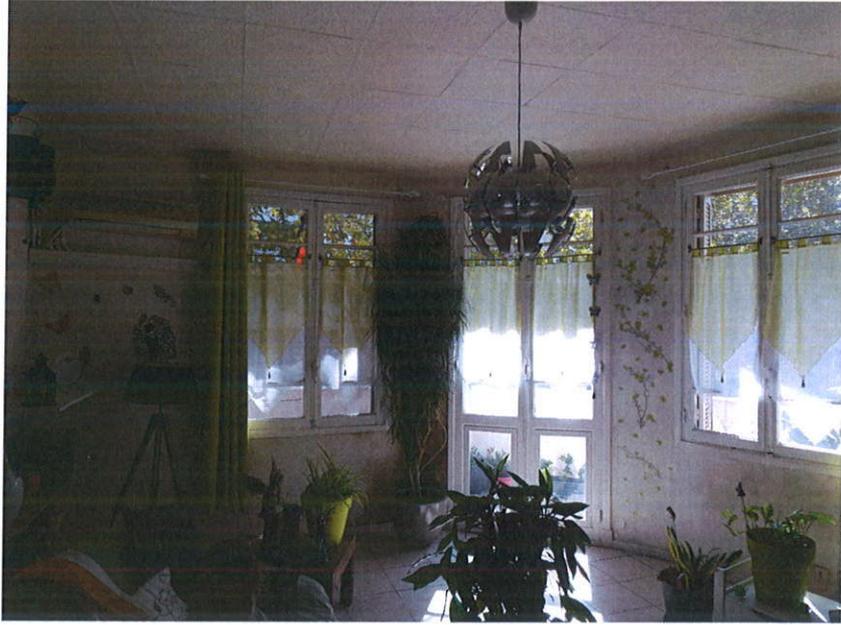
Il s'agit d'une pièce triangulaire, aérée et exposée au Sud par une fenêtre à deux battants, menuiserie en bois, trois carreaux de vitre simple vitrage donnant sur le balcon et l'Avenue Amiral Collet.

Le sol est composé de carreaux de carrelage, comme les murs jusqu'à une hauteur d'environ 1,60 m. Peinture au-delà et dalles décoratives polystyrène en plafond.

Cette pièce dispose d'alimentations et d'évacuations pour électroménagers, ainsi que d'un tableau électrique ancien.

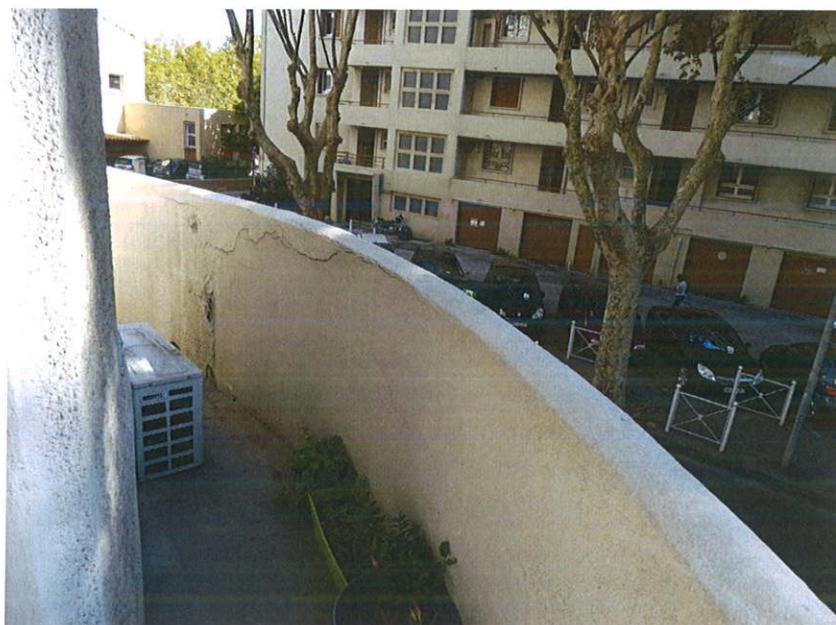


SALON – 21.60 m² :



Cette pièce rectangulaire est largement aérée et éclairée par deux fenêtres, menuiseries en bois, deux battants, trois carreaux de vitre simple vitrage, l'obscurité étant assurée par des volets en bois, et par une porte-fenêtre à deux battants, menuiserie en bois, quatre carreaux de vitre simple vitrage donnant sur le balcon périphérique longeant l'entier appartement.





Le sol est composé de carreaux de carrelage. Les plinthes sont en bois enduites de peinture. Le plafond est habillé de dalles décoratives polystyrène.

Présence dans cette pièce d'un radiateur de chauffage à fluide, ainsi qu'un module interne de climatisation, le groupe extérieur étant installé sur le balcon.

SALLE A MANGER – 9.60 m² :





Cette pièce est accessible sans porte de communication.

Il s'agit d'une pièce rectangulaire aérée et exposée à l'Ouest par une porte-fenêtre à deux battants, menuiserie en bois, trois carreaux de vitre simple vitrage. L'obscurité est assurée par des volets en bois.

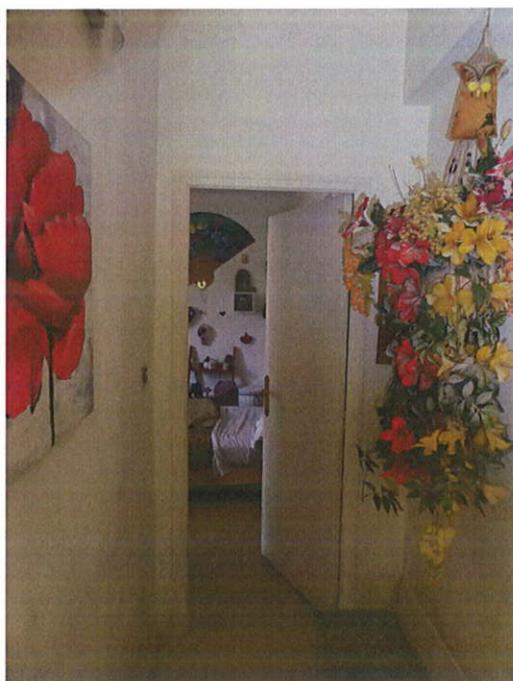
Le sol est composé de carreaux de carrelage. Les plinthes sont en bois enduites de peinture de couleur blanche.

Les murs sont enduits de peinture. Le plafond est habillé de dalles décoratives polystyrène.

Présence dans cette pièce d'un radiateur de chauffage à fluide.

Un petit couloir de dégagement mène à la chambre Ouest.

COULOIR DE DEGAGEMENT - 3.20 m² :



Il s'agit d'une petite pièce rectangulaire et aveugle, bénéficiant de la lumière des pièces voisines.

Le sol est composé de carreaux de carrelage. Les plinthes sont en bois enduites de peinture de couleur blanche.

Les murs sont enduits d'une peinture de couleur blanche. Le plafond est habillé de dalles décoratives polystyrène.

Par une porte de communication creuse en bois, nous accédons à la chambre n°2.

CHAMBRE N°2 – 14.20 m² :





Cette pièce rectangulaire est exposée Ouest au moyen d'une porte-fenêtre à deux battants, menuiserie en bois, trois carreaux de vitre simple vitrage par battant. L'obscurité est assurée par des volets en bois. Le tout donne sur le balcon périphérie contournant l'entier appartement précédemment observé.

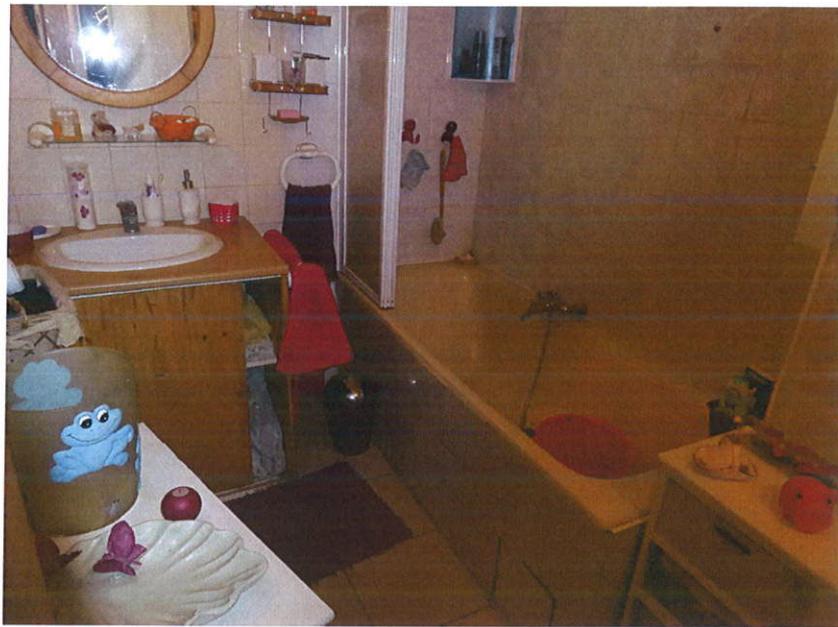
Le sol est composé de dalles plastifiées autocollantes. Les plinthes sont en bois enduites de peinture de couleur blanche.

Les murs sont enduits d'une peinture de couleur blanche, comme en plafond.

Présence dans cette pièce d'un radiateur de chauffage à fluide.

SALLE DE BAINS – 5.70 m² :







Cette pièce triangulaire et aveugle est accessible par une porte de communication creuse en bois.

Le sol est composé de carreaux de carrelage comme les murs, jusqu'en plafond. Ce dernier est quant à lui habillé de lambris de bois enduit de peinture.

Equipement de la salle de bains :

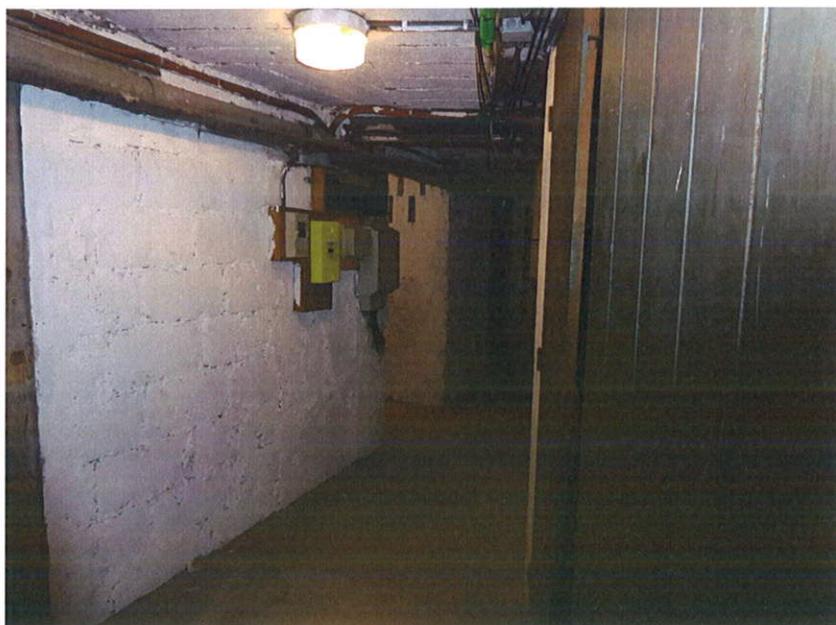
- Un W.C. à l'anglaise en faïence de couleur blanche.
- Une baignoire en fonte avec tablier carrelé.
- Un meuble-vasque simple.

CAVE :

Elle se situe au sous-sol de l'immeuble (non desservi par l'ascenseur).

Pour accéder à cette cave, nous prenons le couloir de dégagement droite, puis le premier couloir de dégagement gauche.

Elle mesure 3.70 m par 1.60 m.



Il s'agit de la troisième cave à gauche. Elle porte le n°14.



L'accès s'effectue par une porte à claire-voie en bois en mauvais état.

La cave est dans son ensemble à l'état brut de maçonnerie.

MODES D'OCCUPATIONS

Le bien est occupé par les propriétaires.

CHARGES ET TAXES

La taxe foncière déclarée est de 1500 €uros environ.

La taxe d'habitation déclarée est de 1500 €uros environ.

Le montant déclaré des charges de copropriété est de 150 €uros par mois.

Le syndic est

GAMBIN Immobilier
36 Rue Picot
83 000 TOULON
TEL : 04 86 57 27 27

Et, conformément à la Loi dite Carrez, N° 96.1107 du 18 Décembre 1996, modifiant l'article 46 de la Loi N° 65.557 du 10 Juillet 1965 et du Décret N° 97.532 du 23 Mai 1997, modifiant le Décret du 17 Mars 1967, nous avons procédé au :

MESURAGE DES PIÈCES

LOT N°32 APPARTEMENT

Vestibule d'entrée	11,30 m ²
Chambre N°1	12,40 m ²
Cuisine	7,40 m ²
Salon	21,60 m ²
Salle a manger	9,60 m ²
Couloir de dégagement	3,20 m ²
Chambre N°2	14,20 m ²
Salle de bains	5,70 m ²
TOTAL APPARTEMENT	85,40 m²

CAVE N°14

Cave	3,70 x 1.60
------------	-------------

Le présent mesurage a été effectué selon les règles et mode de calcul édictées par la loi du 18 Décembre 1996, dite "Loi Carrez".

Conformément aux dispositions de cette dernière et à la jurisprudence constante en la matière, ce mesurage n'est pas nécessaire en l'espèce et n'est donné qu'à titre indicatif.

Les candidats à l'adjudication sont invités à visiter le(s) bien(s) aux dates et heure qui seront indiquées lors de la publicité.

ENVIRONNEMENT

Les biens se situent dans un immeuble d'après guerre du center ville de Toulon et plus particulièrement sur le boulevard périphérique de contournement du centre ville.

Il s'agit d'un axe routier très passant, bien desservi par les transports en communs et menant jusqu'à l'entrée d'autoroute en direction de Marseille.

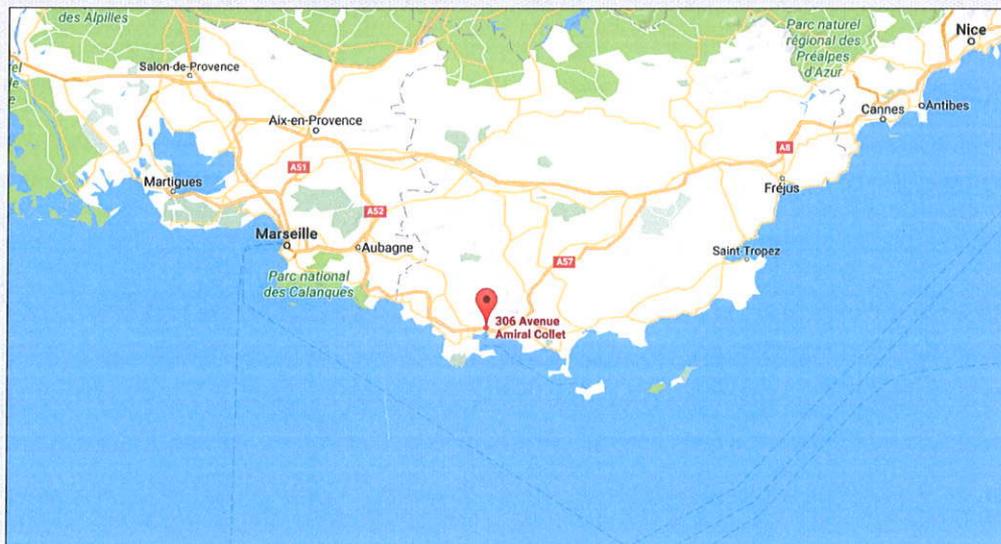




L'immeuble ancien est entretenu.

Il est équipé d'un ascenseur.

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Toulon est la troisième plus grande ville de la région PACA après Marseille et Nice dont elle est respectivement à 45 min et à 1 h 30 en voiture.

Elle abrite la Préfecture du Var et une Préfecture Maritime.

Son grand port marchand, de plaisance et militaire font la réputation et l'économie de la ville.

Elle est équipée d'une gare TGV et d'un aéroport international (Hyères).

Elle se situe sur la cote littorale méditerranéenne.



Plus aucune autre constatation n'étant à effectuer, nous avons clôturé nos opérations préliminaires.

Ayant terminé nos opérations sur place et répondu ainsi à la mission qui nous était confiée, nous nous sommes retirés.

Et, de retour à notre Etude, nous avons dressé et rédigé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit.

Nicolas DENJEAN-PIERRET :

A circular stamp of the 'Association des Notaires de France' (ANF) is positioned below the signature. The stamp features a central emblem with a figure holding a scale and a sword, surrounded by the text 'ASSOCIATION DES NOTAIRES DE FRANCE' and 'NOTAIRES DE FRANCE'. A signature is written over the stamp.